



Déclaration du SNUipp-FSU au CDEN du 20 juin 2013

La loi de programmation de l'école a été votée. Elle était porteuse d'espoir pour l'école.

Force est de constater qu'en dépit d'indéniables avancées par rapport aux dernières années destructrices pour l'école de la république, la déception est au rendez vous.

Elle n'apportera pas le grand élan annoncé et attendu pour l'école.

Les recrutements annoncés ne suffiront pas à reconstituer les postes supprimés sous le quinquennat Sarkozy!

L'année prochaine, les RASED ne pourront toujours pas fonctionner correctement dans l'Orne et la plupart des écoles en seront dépourvues. Les moyens de remplacement seront toujours insuffisants et nombreux seront ceux qui ne seront pas effectués entraînant des conséquences désastreuses sur les apprentissages, les conditions de travail, la formation, l'exercice du droit syndical....

Cette priorité aurait dû agir pour une école ambitieuse: Effectifs, programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, formation initiale et continue, RASED, direction et fonctionnement de l'école, Éducation prioritaire... Sur tous ces sujets, des améliorations concrètes sont indispensables et urgentes. Elles ne se feront qu'en s'appuyant sur l'expertise des enseignants.

Les enseignants doivent être associés, consultés et impliqués dans un bilan des programmes de 2008 et dans l'élaboration des nouveaux. Le SNUIPP-FSU revendique une journée banalisée.

Cette priorité aurait dû agir pour améliorer les conditions de travail des enseignants et par répercussion les conditions d'apprentissage des élèves: Classes surchargées, pressions hiérarchiques, injonctions, allongement de carrière, remplacement... Cela doit cesser.

Cette priorité aurait dû agir pour reconquérir les droits des personnels: Mutations, temps partiels, disponibilités, formations, indemnités diverses... Les droits sont attaqués, c'est inacceptable.

Cette priorité aurait dû agir pour permettre l'exercice du droit syndical attaqué de toutes parts sous le gouvernement précédent: la tenue des Réunions d'Informations Syndicales sur le temps élèves doit être possible, le Service Minimum d'Accueil doit être supprimé.

Cette priorité aurait dû agir pour revaloriser le métier: les campagnes menées par le SNUipp-FSU ont permis de mettre en évidence le déclassement salarial des enseignants. Des mesures significatives sont à prendre d'urgence. Le manque de vivier n'est pas une surprise de ce fait!

Cette priorité aurait dû agir pour une lutte contre l'échec scolaire réussie. La réforme des rythmes a été présentée comme le point d'orgue de cette lutte. A elle seule, elle ne pourra rien, surtout dans sa mise en oeuvre actuelle. Elle doit s'accompagner d'une remise à plat des programmes, d'un recrutement suffisant, d'une reconstitution des RASED avec des départs en formation en conséquence, d'une baisse des effectifs dans les classes, d'une formation initiale et continue des enseignants de qualité et répondant aux exigences du métier, d'une mise en oeuvre efficace et sur tous les territoires des dispositifs "plus de maîtres que de classes" et " d'accueil des moins de 3 ans" mais pas seulement. Les sujets de la direction d'école et de l'éducation prioritaire doivent également connaître des avancées pour la réussite de cette réforme.

Cantonner la lutte contre l'échec scolaire à cette seule réforme des rythmes est donc un manque d'ambition pour notre école.

Le SNUipp-FSU le continuera de le dénoncer tout en réaffirmant que le statu quo n'est pas possible et qu'il ne veut plus de la réforme Darcos! Mais l'objectif affiché nécessite des exigences à sa hauteur. L'école de la république ne peut s'en exonérer.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue d'exiger la réécriture de ce décret afin de concilier réussite des élèves, conditions de travail des enseignants et transformation de l'école.

Dans le département, le SNUipp-FSU sera attentif à sa mise en oeuvre, participera aux comités de suivi qui doivent être mis en place en réaffirmant ces exigences. Et surtout, il n'admettra pas que cette mise en oeuvre ait des conséquences parfois désastreuses sur la santé des personnels.

Cette mise en oeuvre ne doit pas être l'occasion de pressions hiérarchiques supplémentaires. Elles sont déjà assez nombreuses outrepassant régulièrement les prérogatives des conseils des maîtres. Les conseils d'écoles doivent être les seuls maîtres du temps scolaire (APC comprises). Il en est de même pour leur contenu.

Une école ambitieuse, une école de la réussite pour tous mérite des actes!

Les enseignants, avec les parents, les attendent!